

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017307-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **23**
Absents : **4**
- dont suppléés : **0**
- dont représentés : **4**
Votants : **27**
- dont « pour » : **27**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017
Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération N°2017/307

OBJET : PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES ITINERAIRES VTT – DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessaire évolution de l'offre VTT « enduro » et « cross-country » en Ubaye sur les itinéraires balisés VTT gérés par la CCVUSP et labellisés FFC-VTT ;

CONSIDERANT que cette évolution prendra en compte les nouvelles pratiques (VTT électrique), les faiblesses de l'offre actuelle (manque d'itinéraires faciles) et la problématique liée aux itinéraires partagés, entre piétons et vététistes prioritairement mais également avec les cavaliers ;

CONSIDERANT la proposition du service communautaire « Activités de Pleine nature », validée par la commission APN, de mise en œuvre de travaux dédiés dans le cadre de cette démarche, pour un montant de 50 000 €HT ;

Sur proposition de Lucien GILLY, Vice-président en charge des activités de pleine nature ;

Après délibéré,

- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération ;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental des Alpes de haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant HT, dans le cadre du Programme Départemental de Maintenance (PDM) des sentiers ;
- **SOLLICITE** de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% du montant HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention CD04 50%	25 000.00 €	Travaux de requalification des itinéraires VTT	50 000.00 €HT
Subvention PACA 30%	15 000.00 €		
Autofinancement (20%)	10 000.00 €		

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2018 de la Communauté - Section de Fonctionnement – service 006 - art 6288 Dépenses, art 7473 Recettes
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

